

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
A DESTINATION DES PARENTS**

CURE DE PLEIN AIR



La Cure de plein air s'inscrit dans le décret « Centres de Vacances » dont la mission est de «contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires» (décret du 17 mai 1999).

Les centres de vacances ont notamment pour objectifs de favoriser :

- Le **développement physique** de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, du sport ou d'activités de plein air ;
- La **créativité** de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- **L'intégration sociale** de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de **la citoyenneté et la participation**.

Ce RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR permet d'organiser la vie et les modalités pratiques de la Cure de plein air.

ORGANISATEUR DE LA CURE DE PLEIN AIR

ADMINISTRATION COMMUNALE DE VILLERS-LE-BOUILLET

Rue des Marronniers, 16 - 4530 Villers-le-Bouillet
085/616.299

SERVICE ACCUEIL TEMPS LIBRE :

Jessica robert, Coordinatrice Accueil Temps Libre : 085/308.812 – 0478/79.16.36
jessica.robert@villers-le-bouillet.be

COORDINATEUR DE LA CURE DE PLEIN AIR :

Uniquement durant la Cure de plein air : 0478/79.16.36 – cure@villers-le-bouillet.be

LIEUX ET DATES

Locaux de l'École communale – Rue de Waremme, 5 – 4530 Villers-le-Bouillet
Locaux de l'Asbl 'Les Petites Bouilles' – Rue de Huy, 2 – 4530 Villers-le-Bouillet

Cure d'HIVER pour les enfants de 2.5 à 12 ans

La Cure d'Hiver se déroulera 1 semaine ou 2 en fonction de la programmation des stages répartis sur chaque année scolaire.

Cette Cure occupe le réfectoire de l'école communale avec le groupe de grands (6-12 ans).

Le groupe des petits (2.5-5 ans) est accueilli dans les locaux des Petites Bouilles (rue de Huy, 2).

Cure de plein air d'ETE pour les enfants de 2.5 à 14 ans

Elle se déroulera durant 4 semaines.

La Cure de plein air d'été occupe le site de l'école communale de Villers-le-Bouillet durant 4 semaines.

INSCRIPTIONS ET PARTICIPATION FINANCIERE

- Le tarif est de
 - 25€/enfant/semaine (gratuit à partir du 3^{ème} enfant) pour les Villersois et enfants fréquentant une école de Villers-le-Bouillet,
 - 35€/enfant/semaine pour les non-Villersois et ne fréquentant pas une école de Villers-le-Bouillet.
- Ce prix reprend tous les frais liés aux activités mais aussi la soupe et le goûter qui sont proposés gratuitement chaque jour.

- L'inscription de l'enfant est obligatoire et payante.
- Les parents doivent inscrire au préalable leurs enfants et l'inscription se fait pour une semaine entière.

Aucun remboursement en cas d'absence non justifiée.

Un remboursement pourra être effectué en cas d'absence pour maladie d'une SEMAINE ENTIERE et uniquement sur présentation d'un CERTIFICAT MEDICAL.

- L'inscription se fait en ligne via le Portail Parent sur le e-guichet de la Commune de Villers-le-Bouillet (www.villers-le-bouillet.be). Les parents doivent également y remplir la fiche santé de leur(s) enfant(s).

Pour les personnes ne disposant pas d'accès à internet ou rencontrant des difficultés lors de l'inscription de leur enfant, il est possible de prendre contact auprès :

- du Service Accueil Temps Libre, Jessica Robert au 0478/79.16.36,
- du Service Jeunesse, Tom Close au 0472/22.18.29.

Ceux-ci se tiennent à la disposition des parents pour les aider à effectuer les démarches. Des permanences sont également organisées.

- Informations et renseignements auprès de la Coordinatrice Accueil Temps Libre, Jessica Robert :
-au 085/308.812 ou au 0478/79.16.36,
-par mail à jessica.robert@villers-le-bouillet.be.

- Pour toute inscription durant la Cure, les parents doivent s'adresser au Coordinateur de la Cure **UNIQUEMENT par téléphone** au 0478/79.16.36.

- **Un TRANSPORT des enfants avant et après la Cure de plein air** est mis en place. Celui-ci est destiné aux personnes qui n'ont pas d'autres moyens de transport à leur disposition.

A cette fin, un véhicule communal ou un car se rendra à différents points de ramassage dans les différents villages de l'entité.

Ce transport ne se fera pas de façon automatiquement mais sur inscription au préalable en envoyant un mail à cure@villers-le-bouillet.be.

Le matin, le transport se fait entre 8h et 9h et l'après-midi entre 16h15 et 17h15.

En fonction des demandes, les horaires peuvent légèrement varier. Un animateur accompagne les enfants durant les trajets.

- La Cure de plein air est accessible à tous les enfants quelles que soient leurs convictions idéologiques, philosophiques et politiques ou celles de leurs parents.

- En cas de handicap ou de maladies lourdes, la possibilité d'accueil sera évaluée au cas par cas (type d'handicap, nombre d'enfants inscrits, lourdeur des soins...) et ce, au regard des compétences de l'équipe encadrante.

- Le prix ne sera pas un obstacle à l'inscription des enfants. La Coordinatrice Accueil Temps Libre peut orienter les parents en difficultés financières vers des services d'aide (CPAS).

- Il existe également une réduction d'impôts pour les frais de garde d'enfants (jusqu'à 14.40€/jour par enfant âgé de moins de 14 ans et pour 45% du montant total des dépenses) pour toute personne bénéficiant d'un revenu professionnel.

Chaque année, une attestation fiscale est envoyée dans le courant du mois de mars.

Une attestation de fréquentation peut être fournie pour les éventuelles interventions mutuelles. Celle-ci peut être fournie par le Service Accueil Temps Libre auprès de la Coordinatrice Accueil Temps Libre.

La Commune de Villers-le-Bouillet se réserve le droit de refuser une inscription suite à des défauts de paiements lors des cures et stages communaux précédents

LA VIE À LA CURE DE PLEIN AIR

✓ HORAIRES

Les activités commencent à 9h00 et se terminent à 16h00. Nous vous demandons de respecter cet horaire afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités. Si exceptionnellement votre enfant arrive plus tard ou quitte plus tôt, veuillez en informer l'équipe de coordination à l'avance.

- 7h30 - 8h45 : Accueil du matin
- 8h45 - 9h : Rassemblement des groupes

- 9h15 - 10h15 : Activités
- 10h15 - 10h30 : Collation
- 10h30 - 12h : Activités

- 12h - 13h : Repas et temps libre- Soupe offerte

- 13h - 15h30 : Activités (sieste proposée aux enfants de 2,5 ans à 3,5-4 ans)
- 15h30 - 15h45 : Goûter offert et rangement du local
- 16h : Rassemblement des groupes

- 16h00 -16h15 : Temps libre et arrivée des parents
- 16h15 : Départ des enfants pour le transport communal
- 16h00 - 17h30 : Accueil du soir

✓ GARDERIES

Une garderie est prévue chaque jour de **7h30 à 9h00** et de **16h00 à 17h30**. Nous vous demandons de respecter ces horaires. Votre enfant ne peut pas être accueilli plus tôt ou plus tard. Si un empêchement vous retarde pour récupérer votre enfant, veuillez-nous en avertir dès que possible. La répétition de ces retards ne sera pas tolérée.

✓ GROUPES

Les enfants sont répartis par groupe d'âge. Cette répartition permet d'adapter les activités en fonction des âges. Toutefois, des changements de groupe peuvent être envisagés par l'équipe de coordination.

L'encadrement est adapté aux normes ONE en fonction du nombre d'enfants inscrits.

L'équipe d'animation est composée d'animateurs brevetés, en cours de formation (stagiaire) ou encore d'animateurs moins expérimentés mais désireux de travailler avec des enfants. Ceux-ci ont minimum 16 ans.

Le Coordinateur de la Cure de plein air et le Co-coordonateur (pour l'été) sont garants du projet pédagogique et de l'équipe d'animation.

✓ ACTIVITES

Les animateurs doivent préparer à l'avance le planning des activités proposées aux enfants.

Ils sont invités à préparer des activités sportives, ludiques, culinaires, de création artistique... afin de proposer un programme varié.

Dans un souci de cohérence du groupe et de continuité des activités, les enfants sont présents de manière régulière durant la semaine.

✓ REPAS

Le repas est pris en groupe. Une soupe ainsi qu'un goûter sont proposés gratuitement chaque jour.

✓ COMMUNICATION

Les parents qui amènent leurs enfants à la Cure de plein air ont la possibilité de rencontrer le Coordinateur de la Cure de plein air, les animateurs ainsi que la Coordinatrice Accueil temps Libre, relais au sein de l'Administration communale.

Lors d'un problème de comportement, un entretien peut être demandé par l'équipe de coordination.

Des courriers sont adressés aux parents lors d'une excursion, si des vêtements sont à prévoir, en cas de maladie contagieuse...

✓ **POINT DE VUE PRATIQUE – À PRÉVOIR**

Nous recommandons que votre enfant ait :

- une tenue adaptée aux jeux, activités sportives, culinaires et manuelles,
- dans un sac : une collation, un diner, une bouteille d'eau, une casquette, une crème solaire, une veste de pluie,
- Pour les petits (2,5 – 3 ans), prévoyez en plus les langes, lingettes et crèmes nécessaires, des vêtements de rechange, ainsi que le doudou/tétine pour la sieste.

Merci d'étiqueter toutes les affaires de votre enfant avec son nom de famille !

✓ **OBJETS DE VALEUR**

Les jeux électroniques, les smartphones, les objets coupants ou dangereux, ... sont interdits.

Nous déconseillons vivement d'amener de l'argent, des objets personnels et/ou précieux. Cela pour éviter tous risques de casse, vol ou perte. Nous déclinons toute responsabilité à ce sujet.

✓ **FICHE MÉDICALE, MATÉRIEL DE PREMIERS SECOURS ET ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS**

Une fiche médicale est remplie en ligne lors de l'inscription. Il est impératif de prévenir l'équipe de coordination de tout changement.

Du matériel de 1er secours est disponible au bureau de l'équipe de coordination pour soigner les petits «bobos» (piqûre, éraflure, coups, ...).

Concernant la **prise de médicament** de votre enfant, une prescription médicale est requise. Sans celle-ci nous ne pouvons pas administrer le traitement. La prescription doit reprendre les informations suivantes : nom du médicament, mode d'administration, dosage, fréquence, durée du traitement.

✓ **DROIT À L'IMAGE**

Lors de l'inscription de votre enfant en ligne, vous avez la possibilité de donner votre accord ou non quant à la prise et à la diffusion de photos.

✓ **SANCTIONS**

Tout comportement inapproprié, tout langage blessant ou provocateur, toute violence verbale ou physique envers un enfant ou un membre de l'équipe d'animation fera l'objet d'avertissements qui seront donnés à l'enfant et les faits relatés aux parents.

Si, après ces avertissements, il n'y a pas d'amélioration de la part de l'enfant, ou dans le cas d'un fait grave, nous serons dans l'obligation d'exclure l'enfant de la Cure de plein air.

✓ **ASSURANCES**

La compagnie d'assurance Responsabilité Civile et accidents corporels est Ethias.